

Au premier trimestre 2023, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 2,3 % sur un trimestre et de 8,9 % sur un an

INDICE DES PRIX D'ENTRETIEN-AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS (IPEA) -
PREMIER TRIMESTRE 2023

Informations Rapides · 31 mai 2023 · n° 143

Hausse de 2,3 % sur un trimestre

Au premier trimestre 2023, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) accélèrent à nouveau sur un trimestre (+2,3 %, après +1,6 % au quatrième trimestre 2022 et +2,0 % au troisième). La hausse est quasi identique dans le secteur résidentiel (+2,4 %) et dans le secteur non résidentiel (+2,3 %).

Les prix augmentent fortement dans les « autres travaux d'installation » (+3,5 % après -0,8 %), dans les travaux de couverture (+3,0 % après +2,0 %), ceux d'installation électrique (+2,9 % après +0,5 %) et de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+2,9 % après +1,1 %).

Les prix augmentent un peu plus modérément dans les travaux de peinture et vitrerie (+2,5 % après +1,7 %), de plâtrerie (+2,1 % après +2,0 %) et de menuiserie (+2,1 % après +2,9 %). Enfin, les prix augmentent plus modestement et ralentissent dans les travaux de revêtement des sols et des murs (+1,6 % après +2,0 %) et les « autres travaux de construction spécialisés » (+1,0 % après +2,3 %).

Augmentation de 8,9 % sur un an

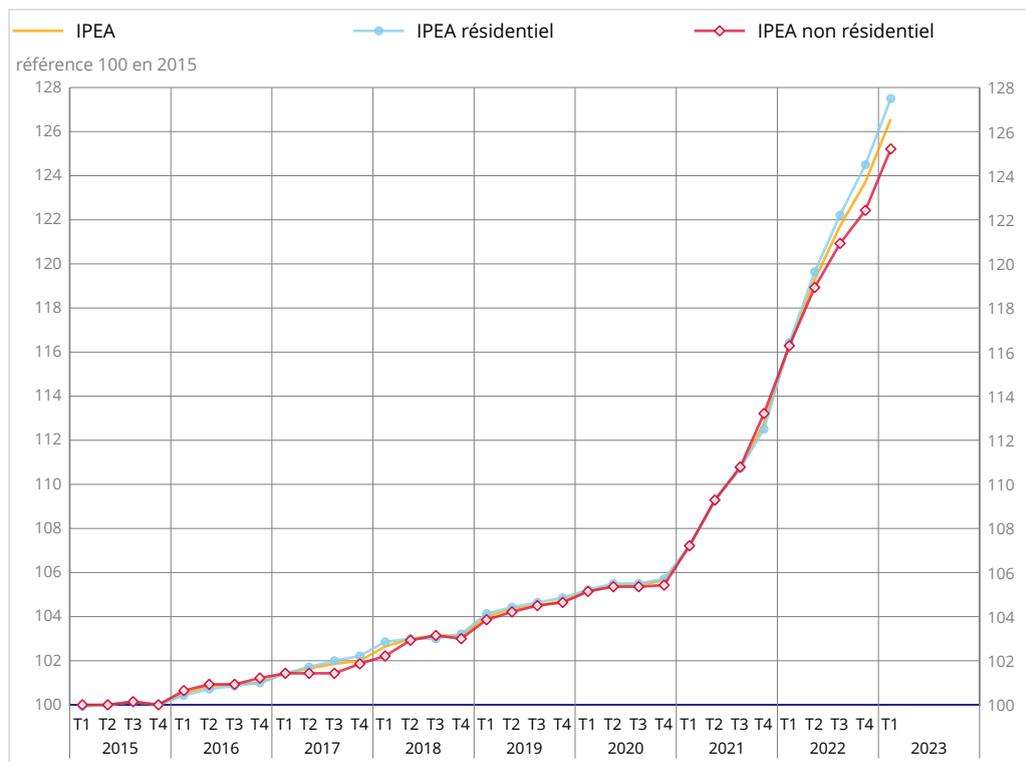
Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 8,9 % au premier trimestre 2023, après +9,7 % au trimestre précédent. La hausse des prix sur un an est plus marquée dans le secteur résidentiel (+9,5 %) que dans le secteur non résidentiel (+7,7 %).

Les prix augmentent fortement dans les travaux de menuiserie (+12,2 % après +15,0 %), de couverture (+10,5 % après +10,8 %), dans les « autres travaux de construction spécialisés » (+9,2 % après +11,0 %), les travaux de revêtement des sols et des murs (+8,9 % après +9,3 %) et de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+8,8 % après +10,7 %). La hausse des prix est un peu plus modérée pour les travaux de peinture et vitrerie (+8,5 % après +7,3 %) et de plâtrerie (+8,1 % après +8,5 %) et moins élevée pour les « autres travaux d'installation » (+6,2 % après +3,3 %) et les travaux d'installation électrique (+5,1 % après +4,3 %).

Révisions

L'évolution trimestrielle de l'IPEA du quatrième trimestre 2022 n'est pas révisée (après arrondi) par rapport à la précédente publication, à +1,6 %.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments



Source : Insee.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments

En %, référence 100 en 2015

	Poids (en %)	2023T1	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration (IPEA)	100	126,6	2,3	8,9
Bâtiments résidentiels	62,4	127,5	2,4	9,5
Bâtiments non résidentiels	37,6	125,2	2,3	7,7
Tous bâtiments par type de travaux				
4321 - Installation électrique	18,3	118,8	2,9	5,1
4322 - Plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air	20,1	128,4	2,9	8,8
4329 - Autres travaux d'installation	5,8	110	3,5	6,2
4331 - Plâtrerie	3,3	133,3	2,1	8,1
4332 - Menuiserie	18,2	140,1	2,1	12,2
4333 - Revêtement des sols et des murs	4,2	119,2	1,6	8,9
4334 - Peinture et vitrerie	7,4	117,8	2,5	8,5
4391 - Couverture	5,9	138,4	3,0	10,5
4399 - Autres travaux de construction spécialisés	16,7	123,9	1,0	9,2

(1) indice du dernier trimestre rapporté à celui du trimestre précédent (en %)

(2) indice du dernier trimestre rapporté à celui du même trimestre de l'année précédente (en %)

Source : Insee

Pour en savoir plus

Définition

L'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) est un indice trimestriel qui mesure l'évolution des prix hors TVA pratiqués par les entreprises de la construction (y compris les entreprises artisanales) pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments résidentiels et non résidentiels réalisés au cours du trimestre sous revue.

Les indices IPEA sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

Prochaine publication : 31 août 2023 à 12h00

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr